

Département de la Moselle

Arrondissement de BOULAY

Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois

Registre des délibérations du Bureau Communautaire

Séance du 13 juin 2025

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel BRUN, Président

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames, Philippe SCHUTZ, Jean-Claude BRETNACHER, Christine THIEL, Ginette MAGRAS, Denis BUTTERBACH, Franck ROGOVITZ, Vice-présidents

membres en fonction : 10

membres présents : 7

Dont représentés : 0

membres absents : 3

POINT n°1 : Attribution du marché d'épandage des boues.

Monsieur le Président indique qu'une seule offre a été reçue, celle de PRESTAGRO pour un montant de 48.664,90 € HT soit 53.531,39 € TTC pour les 5 stations d'épuration.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,

Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) D'attribuer pour 2025 le marché d'épandage des boues d'épuration à la société PRESTAGRO d'Etain pour un montant estimatif de 48.664,90 € HT soit 53.531,39 € TTC (voir bordereau des prix unitaires).
- 2) D'autoriser le Président à signer le marché et toutes les pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°2 : Créations de poste

Monsieur le Président relate les différents qu'il convient de créer.

ACCROISSEMENT SAISONNIER CONTRAT :

Permettant le recrutement d'un agent contractuel accroissement saisonnier au grade de Technicien appartenant à la catégorie hiérarchique B, indice brut 389, indice majoré 373, soit 35/35^{ème} pour une durée de 2mois ½ du 1^{er} juillet au 15 septembre 2025

ACCROISSEMENT SAISONNIER CONTRAT : agent polyvalent

Du 1^{er} juillet au 31 juillet 2025 permettant le recrutement d'un agent contractuel accroissement saisonnier du grade d'Adjoint Technique appartenant à la catégorie hiérarchique C, indice brut 368, indice majoré 367, soit 35/35^{ème} pour une durée de 1 mois.

ACCROISSEMENT SAISONNIER CONTRAT : déchèterie

Du 1^{er} juillet au 30 septembre 2025 permettant le recrutement d'un agent de déchetterie en raison des arrêts maladie et des congés annuels au grade d'adjoint technique appartenant à la catégorie hiérarchique C, indice brut 368, indice majoré 367 pour une quotité horaire de 30/35^{ème}.

ACCROISSEMENT SAISONNIER CONTRAT : bibliothèque

Du 17 juillet au 31 août 2025 permettant le recrutement d'un agent contractuel accroissement saisonnier du grade d'Adjoint du Patrimoine appartenant à la catégorie hiérarchique C, indice brut 368, indice majoré 367, soit 35/35^{ème}.

ACCROISSEMENT SAISONNIER CONTRAT : (FRANCE SERVICES)

Du 17 juillet au 31 août 2025 permettant le recrutement d'un agent contractuel accroissement saisonnier du grade d'Adjoint Administratif appartenant à la catégorie hiérarchique C, indice brut 368, indice majoré 367, soit 35/35^{ème}.

CREATION DE POSTE ASSISTANT DE DIRECTION – 35h/semaine: GRADE ADJOINT ADMINISTRATIF- ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE- ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CLASSE OU REDACTEUR – à compter du 1^{er} juillet 2025.

CREATION DE POSTE ADJOINT TECHNIQUE – 35h/semaine et suppression d'un poste d'adjoint technique à temps non complet (27,47/35^{ème}) au 1^{er} septembre 2025.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,

Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) De créer les postes comme mentionné ci-dessus,

- 2) D'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives ou financières afférentes,

POINT n°3 : Remboursement des avances de frais effectuées par M. Joris MATYJA et M. Cédric LOUIS

Monsieur le Président indique qu'il y a lieu de rembourser la somme de 225 € à M. Cédric LOUIS qui a avancé sur ses deniers personnels l'achat d'un timbre fiscal dans la cadre d'une procédure en appel opposant M. Servet à la CCHPB. Il indique également qu'il y a lieu de rembourser l'achat de billets de train effectués dans le cadre du salon du livre Boulay Bouq'in pour un montant de 255 € et 18,30 € soit 273,30 € .

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,

Les membres du bureau,

DECIDENT A L'UNANIMITE

- 1) De verser à M. Cédric LOUIS la somme de 255 € et 273,30 € à M. Joris MATYJA au titre d'avances effectuées par ces deux agents.
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives ou financières afférentes,

Les membres du bureau,

Jean-Michel BRUN,

Philippe SCHUTZ,

Denis BUTTERBACH,

Jean-Claude BRETNACHER,

Franck ROGOVITZ,

Thierry UJMA,

Roselyne DA SOLLER,

Christine THIEL,

Patrick PIERRE,

Ginette MAGRAS,